

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Proposition de Dynacité concernant la régularisation foncière aux Catagnolles – commune déléguée de THEZILLIEU

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Didier BOURGEOU, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Jessie MARIN.

Soit 20 présents, 6 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Dynacité, propriétaire des parcelles cadastrées 417 section B n°1389 et 1395 situées aux Catagnolles à Thézillieu.

Il apparaît que ces parcelles sont en majorité en nature de voirie (impasse du Grand Perron et voie communale n°10).

Aussi, Dynacité souhaiterait procéder à une régularisation foncière avec la commune, à l'Euro symbolique.

Par un courrier en date du 23 mars dernier, Dynacité confirme la cession à l'Euro symbolique et propose la prise en charge des frais de notaire et de géomètre (moitié la commune moitié Dynacité).

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 9 mai 2022, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'accepter l'acquisition des parcelles cadastrées 417 section B n°1389(220 m2)

et 1395 (343 m²) situées aux Catagnolles à Thézillieu, à l'Euro symbolique, les frais de notaire et de géomètre étant partagés par DYNACITE et la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** l'acquisition des parcelles cadastrées 417 section B n°1389(220 m²) et 1395 (343 m²) situées aux Catagnolles à Thézillieu, à l'Euro symbolique, les frais de notaire et de géomètre étant partagés par DYNACITE et la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN